



SAINTONGE

Décision n° 101/2025  
SC

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer une convention d'accueil d'un bibliothécaire volontaire pour la Médiathèque de la Haute-Saintonge avec Monsieur OBIANG-EHYA Antoine, à compter du 7 février 2025 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

Fait à Jonzac,

Le **07 FEV. 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

**Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente étant absente,  
le 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jacky QUESSON**